

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA BAISSSE

LACERAMIC SA qui détenait directement 117 529 actions et autant de droits de vote, représentant 5,07% du capital de la société SOTETEL, a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 octobre 2010, le seuil de 5% des droits de vote de la SOTETEL.

Ce franchissement résulte de la cession de 38 529 actions sur le marché, représentant 1,66% du capital.

Le représentant légal de la société LACERAMIC SA a déclaré qu'il envisage de poursuivre, selon les conditions du marché, la cession des actions que LACERAMIC SA détient.